



L'an deux mille vingt et un, le vingt trois décembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LAURENT-sur-SAÔNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Saint-Laurent-sur-Saône sous la Présidence de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire.

-----  
**Présents :** M. DOUSSOT, Maire ; MM. MARTINEZ, BURTIN (arrivé à 19h05) et Mesdames GAULTIER, MELLAC, Adjoint.

Mmes CAICEDO, COTTIN, FLORE, GERTRUDES (arrivé à 19h05), PERCHE, et MM. BARBOSA (arrivé à 19h10), BRESSION, CHAMBARD, CHAREYRE, GARCIA-PIQUERAS, Conseillers Municipaux.

**Excusés :** Monsieur Marc SAUVAGEON, Adjoint, donne pouvoir à Madame Sandrine GAULTIER, Adjointe ; Madame Florence CHEVAUCHET, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame Fabienne PERCHE, Conseillère Municipale ; Monsieur Frédéric MACQUET, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint ; Madame Aline CAO-BROWN, Conseillère Municipale.

-----  
Madame Sandrine GAULTIER est désignée secrétaire de séance.

-----  
Le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

-----  
*Le Conseil Municipal,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

• **COMPTE-RENDU SELON L'ARTICLE L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- SAS PIERRE : parcelle A27 ; 83 rue Neuve ; 82,42 m<sup>2</sup>.
- Mme Camille BURTIN : parcelle A722 ; 113 place Jules Goyon ; 164 m<sup>2</sup>.
- SCI Jean Jaurès : parcelle A40 ; 130 rue Jean Jaurès ; local commercial 84,10 m<sup>2</sup>.
- SARL KATE : parcelle A728 ; 119 quai Bouchacourt ; 523 m<sup>2</sup>.

RENONCE À SON DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

-----  
• **HEURES SUPPLÉMENTAIRES AGENTS COMMUNAUX : COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION DU 22 MARS 2021**

DÉCIDE de compléter la délibération prise lors du Conseil Municipal du 22 mars 2021 instaurant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public, par l'ajout du grade suivant :

- adjoint du patrimoine principal 1<sup>ère</sup> classe : emploi de bibliothécaire.

-----

• **BUDGET 2022 : AUTORISATION DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2022 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DIT que le montant et l'affectation des crédits correspondants sont les suivants :

Chapitre	opération	article	Investissement voté
21	Hôtel de ville Goyon	21311	5.000,00 €
21	Bâtiments scolaires	21312	5.000,00 €
21	Immeubles de rapport	2132	10.000,00 €
21	Opération 090 – gendarmerie	2132-090	100.000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>120.000,00 €</b>

S'ENGAGE à inscrire au budget les recettes correspondantes.

-----

• **TARIFS MUNICIPAUX 2022**

DÉCIDE de fixer les tarifs municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 tels qu'indiqués dans les tableaux joints au présent compte-rendu.

-----

• **REMBOURSEMENT FRAIS CONGRÈS DES MAIRES**

AUTORISE le remboursement des frais afférents au Congrès des Maires les 16 et 17 novembre 2021, à hauteur de 136,79 euros pour Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire, et 1.249,92 € pour Monsieur Marc SAUVAGEON, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

-----

• **CENTRE DE GESTION DE L'AIN : TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**

DÉCIDE :

- \* d'approuver la convention proposée par le Centre de Gestion de l'Ain et toutes pièces s'y rapportant afin d'assurer la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (programme ACTES),
  - \* d'autoriser Monsieur le Maire à conclure et à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de l'Ain annexée à la présente délibération.
  - \* que l'opérateur de la commune pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité demeure DOCAPOST FAST à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
  - \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant avec la Préfecture de l'Ain.
-

• **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Intervention de Mme Sandrine GAULTIER, Adjointe, qui donne le bilan du téléthon organisé sur la commune et qui évoque l'Assemblée Générale du CLEM au cours de laquelle de bons échanges ont eu lieu.
- Compte-rendu par Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, Adjoint, de la Commission des travaux qui s'est réunie le samedi 11 décembre
- Intervention de Monsieur Jacques DOUSSOT, Maire :
  - vente des appartements rue de la Levée : les offres devront être adressées directement chez le Notaire, Maître BOURLOUX.
  - visite prévue de l'acteur François BOURALY qui propose d'être l'ambassadeur de notre commune.
  - arrivée d'un nouveau pâtissier, rue de la Levée (anciennement PERRUSSET).
- Madame Hakima MELLAC, Adjointe, informe le Conseil qu'une distribution de papillotes aux adhérents d'Oasis Amour est prévue pour le 24 décembre prochain.
- Madame Geneviève COTTIN, Conseillère Municipale, qui a effectué la remise des colis aux personnes de plus de 70 ans, indique que ces dernières étaient ravies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h02

Le Maire,  
Jacques DOUSSOT



